

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 183 publiée le 22 juin 2009

Une providentielle année sacerdotale : en France, la crise n'a jamais été aussi grave

Le jour du Sacré-Cœur s'est ouvert une Année sacerdotale proclamée par le Saint-Père, à l'occasion du 150e anniversaire de la mort du Curé d'Ars pour qui le « *sacerdoce c'est l'amour du Cœur de Jésus* ».

Dans un contexte désastreux de sécularisation qui, notamment en notre pays, met en péril la visibilité de l'Église et par voie de conséquence la continuité de sa mission, le Pape voudrait tourner les yeux de tous les chrétiens vers la personne du prêtre, en premier lieu pour une meilleure compréhension de sa mystérieuse vocation, liée à celle du Souverain Prêtre. C'est un appel lancé à la miséricorde de Dieu pour son Église et à la générosité de ses enfants. Tous doivent vouloir un renouveau du sacerdoce catholique. Et d'abord les prêtres eux-mêmes, et les premiers d'entre eux, les évêques.

Un contexte d'effondrement du sacerdoce en France

Car il faut considérer très objectivement, dans notre pays, une situation toujours plus angoissante, d'une telle gravité qu'elle met en péril une part de l'existence des structures ecclésiastiques, concrètement de l'existence d'un certain nombre de diocèses. Après les années noires qui ont suivi le Concile (on était passé de 825 ordinations diocésaines en France en 1956, à 99 en 1977), est intervenue la stabilisation des années Jean-Paul II : les ordinations annuelles de prêtres diocésains se sont maintenues au niveau d'une grosse centaine (128 ordinations en 1996; 142 en 2000; 105 en 2003).

Mais à partir de 2004, la courbe a recommencé à s'affaïsser (90 ordinations diocésaines pour la France) :

- 98 en 2005 ;
- 94 en 2006 ;
- 101 en 2007 ;
- 98 en 2008.

Or, il ne reste plus que 15.000 prêtres environ, dont la moyenne d'âge tourne autour de 75 ans dans bien des diocèses, le déficit global entre ordinations et décès (ou départs) étant chaque année d'environ 800 prêtres.

Qu'en est-il de la fécondité de la forme extraordinaire ?

Pour l'année 2009, selon les chiffres actuellement connus, il y aura 90 ordinations sacerdotales dans les diocèses de France (dont 20 à Toulon). Dans ce chiffre sont comprises les ordinations des prêtres de la Communauté de l'Emmanuel. Il faudrait cependant en retrancher la dizaine de prêtres ordonnés pour des diocèses étrangers, d'Asie et d'Amérique du Sud, par exemple. Mais inversement, il faudrait rajouter les prêtres qui, bien qu'issus d'instituts religieux, seront de facto employés comme prêtres diocésains (5 ordinations pour la Communauté Saint-Martin ; quelques uns des 13 prêtres ordonnés pour la Communauté de Saint-Jean), soit au total une dizaine de prêtres de ce type envoyés dans les diocèses. On peut donc retenir ce chiffre de 90 ordinations « diocésaines ».

Mais qu'en est-il des ordinations de prêtres pour la forme extraordinaire du rite romain assimilables à des prêtres séculiers ? Elles se sont maintenues d'année en année autour de 10 prêtres français. Mais elles ont tendance à croître : en 2009, 15 prêtres français seront ordonnés pour la forme extraordinaire du rite romain (1 de l'ICRSP ; 4 de la FSSP ; 6 de la FSSPX ; 2 de l'IBP ; 2 dans le diocèse de Toulon) - étant exclues de ce chiffre les ordinations des communautés proprement religieuses (bénédictins de diverses obédiences, capucins, Institut St-Vincent-Ferrier, dominicains). Autrement dit, les ordinations pour la forme extraordinaire représentent cette année plus de 14% des ordinations de prêtres séculiers en France (avec pratiquement 20% des séminaristes).

Bien entendu, il faut surtout considérer le chiffre global, très angoissant : 105 nouveaux prêtres seulement seront donnés à l'Église de France cette année. Mais on doit se réjouir - modestement - de la croissance des prêtres pour la « forme extraordinaire » qui semble devoir se poursuivre. Cette croissance, comme celle des ordinations dans la Communauté Saint-Martin, et comme la stabilité de celles de la Communauté Saint-Jean, devrait entrer dans la réflexion et inspirer la politique pastorale de tous les évêques de France. C'est d'ailleurs le cas pour quelques uns.

Le diocèse de Paris rattrapé par la crise

Cette réflexion et cette politique pastorale seront-elles mises en œuvre à Paris ?

La capitale, sous l'épiscopat du cardinal Lustiger, était restée un diocèse protégé, avec des vocations relativement nombreuses et un âge moyen des prêtres nettement plus bas que dans les autres diocèses de France. Mais la crise, depuis une décennie, rattrape cruellement Paris. En dehors de leurs inquiétudes financières et de la recherche d'économies à réaliser, les services diocésains s'alarment de plus en plus à propos de la baisse des vocations : il n'y a plus à ce jour que 52 séminaristes pour le diocèse de Paris, dont 6 membres de la Communauté de l'Emmanuel - étant précisé que la première année, dite de propédeutique, à la Maison Saint Augustin, n'est pas incluse. (Quant au séminaire régional d'Issy-les-Moulineaux, il est plus touché encore et ne compte plus que 44 séminaristes).

De sorte qu'il y aura, pour le diocèse de Paris :

10 ordinations en 2009 (dont 2 pour la Communauté de l'Emmanuel) ;

7 ordinations en 2010 ;

4 ordinations en 2011.

Inévitablement, le nombre des prêtres affectés à chaque paroisse devra être progressivement réduit. Et il sera nécessaire de faire plus encore appel à l'aide au moins ponctuelle de prêtres étrangers, comme les prêtres étudiants dans les facultés ecclésiastiques parisiennes venus d'autres continents.

Pourquoi ne pas utiliser les services des prêtres ordonnés pour la forme extraordinaire ?

Mais alors, pourquoi ne pas utiliser - à Paris et dans les diocèses - les services des prêtres ordonnés pour la forme extraordinaire, dont la demande toujours plus forte ne pourra pas toujours être entravée au point où elle l'est actuellement ? Ces prêtres pourraient d'abord être tout simplement utilisés pour répondre (partiellement) aux nombreuses demandes de célébrations dans cette forme dans les paroisses. Et du coup, ils allègeraient la charge des autres prêtres. En outre, pourquoi ne pas aussi leur confier des ministères, sinon paroissiaux, du moins « transversaux » (aumôneries d'hôpitaux, d'établissements scolaires, de maisons de retraites, de communautés religieuses, etc.) ?

Ces questions se posent avec une force toute particulière à Paris, car la concentration du clergé « extraordinaire » y est exceptionnelle. Actuellement, résidant intra muros où dans des maisons de la toute proche banlieue mais exerçant un ministère (non officiel) à Paris, ils ne sont pas moins d'une trentaine de prêtres (de l'IBP, de la FSSPX, de la FSSP et, auxquels s'ajoutent ceux que l'on pourrait qualifier comme à la Chambre des députés de « divers droite »). C'est un fait peu connu, mais étonnant : la présence de prêtres de communautés traditionalistes à Paris est bien plus massive que dans tous les diocèses de France. Or ce diocèse préfère, pour l'instant, se passer totalement de leurs services.

Qui plus est, il faut savoir qu'outre ces 30 prêtres traditionnels, une bonne dizaine de prêtres exerçant des fonctions officielles dans le diocèse ont reçu tout ou partie de leur formation dans des séminaires traditionnels (ils sont très rarement utilisés pour remplir les demandes de célébrations selon la « forme extraordinaire »). Paris, le plus traditionaliste des diocèses de France...

Pour une réflexion à frais nouveaux : la « petite phrase » de Mgr Aumonier, le 20 juin, à Saint-Germain du Chesnay

L'Église n'est pas une société purement humaine, et encore moins une entreprise. Mais, comme toute société humaine qui se trouverait dans une situation analogue, elle devrait normalement voir ses responsables s'interroger sur les méprises éventuellement commises en matière d'image sacerdotale, les rectifications à accomplir, les réformes à mettre en œuvre, spirituelles, morales, théologiques, disciplinaires, liturgiques.

En faisant cette remarque, nous ne prétendons pas, que le modèle de formation sacerdotale « extraordinaire » - dont il est certes patent qu'il « marche mieux » - soit parfait, bien loin de là. Mais cependant sa réussite, relative mais incontestable, est à l'évidence porteuse d'un certain nombre de leçons. Le bon sens inviterait au moins à lui laisser un certain espace dans la pastorale et dans les séminaires, comme cela commence d'ailleurs à se faire en certains diocèses.

Ne doit-on pas comprendre ainsi le « ballon d'essai » lancé à deux reprises par l'évêque de Versailles, lors des confirmations à Saint-Germain du Chesnay samedi 20 juin, et à la Cathédrale de Versailles dimanche 21 juin, appelant dans son homélie très remarquée les vocations pour la forme ordinaire comme pour la forme extraordinaire à se manifester auprès de lui ? Un espace officiel laissé aux vocations pour la forme extraordinaire - au sein même des séminaires diocésains ? - créerait à coup sûr un appel d'air général pour des vocations de prêtres séculiers. Ce qui aiderait, en outre, le clergé de forme ordinaire à se rapprocher de ses confrères de forme extraordinaire des divers instituts traditionnels, et qui aiderait inversement le clergé de forme extraordinaire à s'adapter à une pastorale plus large que celle à laquelle il est réduit.

Cela ne résoudrait assurément pas tout, ni tout d'un coup. Mais n'est-il pas évident que tout le monde aurait à gagner à un dégel des relations entre les diverses composantes de l'Église de France qui veulent qu'elle survive au milieu d'une sécularisation écrasante ? Il est vrai qu'il faudrait pour cela faire tomber bien des méfiances réciproques. Il faudrait tout d'abord se parler. Et peut-être auparavant ... apprendre à s'aimer.

Ce pourrait être un des fruits de cette année sacerdotale.